



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Budget départemental - Exercice 2012 - Décision modificative n° 2 (DM 2)

Rapport n° CG/2012/72

Service Chef de file :

Direction des finances et de la commande publique

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le projet de Décision Modificative n° 2 (DM2) pour 2012.

Si la décision modificative n°2 est d'ordinaire essentiellement un acte d'ajustement des comptes en fin d'exercice pour permettre de finaliser et de clôturer dans les meilleures conditions l'exécution du budget en cours, **la crise économique et ses conséquences directes ou indirectes sur les politiques départementales impose cette année des ajustements de crédits exceptionnels.**

Au deuxième semestre 2012 en effet, la France continue de subir de plein fouet les conséquences d'une crise économique et sociale qui s'installe dans la durée dans la plupart des pays de la zone euro.

Révisées régulièrement à la baisse, les prévisions de croissance pour l'année 2012 font désormais état d'une stagnation de l'activité en France (+0,1%) et d'une récession dans la zone euro (-0,3%). Le chômage a atteint au courant de l'été une nouvelle cote d'alerte : avec une augmentation forte au courant de l'été, le nombre de demandeurs d'emplois s'établit désormais à 3 millions environ, soit un taux de chômage de 9,7% en France métropolitaine.

L'Alsace est globalement à l'unisson de ces évolutions très défavorables enregistrées au niveau national. La crise de l'emploi en particulier s'y prolonge et s'accroît, précarisant davantage les populations les plus fragiles. Sur un an, la progression du taux de chômage bas-rhinois dépasse +5%, et atteint désormais 8,4%.

Le Conseil général se trouve impacté par les conséquences de cette aggravation de la crise dans l'ensemble de ses politiques sociales, avec une accélération exceptionnelle de dépenses d'allocations sociales et de situations de détresse qu'il doit prendre en compte dans le cadre de sa dernière décision budgétaire modificative (DM2) de l'exercice 2012.

- **Sur le RSA**, dont le nombre de bénéficiaires continue d'augmenter et dont la dépense annuelle prévisionnelle s'établit désormais à 116,8M€, soit une progression anticipée des dépenses en faveur du RSA d'environ + 5% nécessitant des crédits complémentaires à hauteur de **+2,5M€**.
- **Sur la protection de l'enfance**, où le Département connaît également une augmentation continue du nombre d'enfants placés (+100 en un an à fin juin 2012), avec la nécessité d'une prise en charge accrue par les assistantes familiales du Conseil Général.

- Dans cette même politique, le département du Bas-Rhin doit subitement faire face à une augmentation très marquée du nombre des mineurs isolés étrangers (MIE) (+100 MIE depuis le 1^{er} janvier 2012 sur un nombre total annuel de 267 pris en charge). Cette forte augmentation a un impact sur l'activité globale du Service de protection de l'enfance du Conseil Général en termes d'engorgement des dispositifs d'accueil, de charge pour les agents du service et d'incidences financières sur notre budget. L'impact financier de ces prises en charge requiert un abondement de **+1,1M€**.
- **Sur les dépenses engagées au titre de l'autonomie**, principalement s'agissant de l'hébergement des personnes handicapées, pour lesquelles les révisions tarifaires et les ouvertures de places génèrent un besoin de crédits complémentaires de 1,8M€.
- **Sur la politique du logement**, où la montée en puissance du dispositif Pass'accompagnement requiert un abondement de crédit de +0,6M€.

Au total, cette pression exercée par les dépenses sociales sur les finances départementales impose une augmentation nette de crédits de fonctionnement inédite en DM2 de +4,6M€. L'absence de marges de manœuvre en recettes nous contraint à mobiliser l'intégralité des crédits mis en réserve pour dépenses imprévues.

Le caractère hors norme de ces modifications budgétaires de fin d'exercice remet en cause pour cette année le scénario de redressement acté lors de nos orientations budgétaires qui prévoyait en 2012 une croissance du social limitée à +3%. Ce scénario ne sera pas tenu, il devrait se situer entre 3.6% et 4% en 2012 et devra être également actualisé en conséquence à l'occasion de nos orientations budgétaires pour 2013.

De telles évolutions reposent plus globalement, et de manière particulièrement aiguë, la question de la nécessaire réforme du financement des compétences sociales des Départements. Le diagnostic de l'inadéquation croissante entre les recettes départementales atones et le dynamisme des dépenses sociales a déjà été posé au plus fort de la crise, en 2009-2010, par l'Association des Départements de France (ADF). Il est partagé depuis lors régulièrement avec l'Etat. Les Départements attendent du nouveau gouvernement qu'il prenne ses responsabilités en intégrant à leur juste niveau les contraintes spécifiques des Départements dans ses orientations budgétaires. **Les Départements attendent que l'Etat n'esquive pas les questions qui, à l'image du financement de la dépendance, relèvent naturellement de la solidarité nationale, ou qui, comme la prise en charge des mineurs étrangers isolés, ne peuvent relever d'une gestion exclusivement départementale.**

Cependant, fidèles à notre méthode et à nos engagements, nous ne nous résignons pas au constat de ces difficultés exceptionnelles ni au seul rappel à l'Etat de ses responsabilités. Si nous sommes extrêmement soucieux de la pérennité des équilibres financiers de notre collectivité, et si nous assumons la rigueur dans la gestion de notre budget, nous ne sommes pas moins conscients de notre responsabilité à l'égard du développement de l'économie et du territoire bas-rhinois.

Ainsi, tout en assumant pleinement ses responsabilités au titre de ses compétences sociales, notre collectivité entend également préparer l'avenir. C'est la raison pour laquelle la DM2 qui vous est soumise propose d'injecter 6,9M€ de crédits complémentaires dans le développement de l'économie bas-rhinoise, à la faveur d'une recette exceptionnelle de 4,6M€. Cette recette correspond au reversement par le SDIS des sommes que la CUS lui a remboursées à l'issue du contentieux qu'elle a perdu ; entre 2008 et 2011 le Conseil Général du Bas-Rhin avait été contraint de prendre en charge la dépense que la CUS refusait d'acquitter, soit 4,6M€. Cette somme est intégralement affectée à la réalisation de très gros projets d'implantation d'entreprises portés par les dispositifs Alsabail et les plateformes départementales.

I- Les grandes lignes et l'équilibre de la DM2

A. Evolution des dépenses de fonctionnement

➤ **Les politiques sociales requièrent une augmentation de crédits de +5,3M€ :**

- **+ 2,5M€ en faveur de l'insertion pour faire face à la hausse du RSA** : outre une évolution du nombre de bénéficiaires (+2.79%), on constate une hausse des montants versés par allocataire, en lien avec la crise qui perdure et l'allongement de leur présence dans le dispositif. Malgré l'abondement déjà effectué lors de la décision modificative n°1, cette hausse est telle (le montant mensuel moyen mandaté, est désormais de 9,6M€) qu'un second abondement est nécessaire en DM2.

Pour 2012, la dépense prévisionnelle en faveur du RSA et des contrats aidés s'établit désormais à 122,3M€ contre 116,7M€ au CA 2011 (soit +4,8%).

Enveloppe budgétaire	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	Dotation globale 2012
(A) DEPENSES RSA	79 148 109	90 812 950	107 091 093	111 230 557	116 780 000
(B) DEPENSES ALLOCATIONS RSA+ RMA+ CONTRATS AIDES	82 868 529	93 829 189	110 630 735	116 724 467	122 320 000
(C) COMPENSATION ETAT	62 912 848	72 125 633	76 485 506	77 366 664	76 444 388
(D=A-C) CHARGE NETTE	16 235 261	18 687 317	30 605 587	33 863 893	40 335 612

- **+ 1,8M€ en faveur de l'autonomie** pour faire face à l'évolution à la hausse des dépenses en faveur des personnes en situation de handicap :

Pour 2012, la dépense prévisionnelle au titre de l'autonomie est de 211,6M€ contre 202,7M€ au CA 2011, soit une augmentation de +4,4%.

- Des crédits complémentaires sont également nécessaires au profit de nos interventions dans le domaine de **l'enfance** : la prise en charge des mineurs isolés nécessite une dépense supplémentaire de **+1,1M€**.

B. Evolution des dépenses d'investissement

Les crédits d'investissements sont globalement en **augmentation de + 4,6M€**.

Ce chiffre est la résultante de l'effort important en faveur des avances remboursables versées pour le développement des plateformes départementales d'activités et de projets économiques d'ampleur comme l'opération Jus de Fruits d'Alsace.

C. Evolution des recettes

Les recettes de fonctionnement sont en **augmentation d'environ 7,77M€**, notamment grâce au remboursement d'une avance remboursable au titre de la plateforme départementale d'activités de Brumath et surtout grâce à la recette exceptionnelle due à la perte par la CUS du contentieux sur le SDIS. Cette dernière recette a cependant été considérée, dans la préparation de la DM2, comme une recette à affecter à de l'investissement dans la mesure où elle n'a pas de caractère pérenne, et n'a donc pas été affectée aux dépenses courantes.

Hors contentieux CUS-SDIS, les recettes d'investissement sont en **augmentation de 2,1M €**.

D. Equilibre de la DM2

La section de fonctionnement présente **ainsi un excédent de +2,86M€** qui permet d'augmenter à due concurrence notre autofinancement.

La section d'investissement présente par conséquent parallèlement **un déficit de -2,86M€,** en lien avec l'affectation de l'autofinancement supplémentaire dégagé, aux investissements exceptionnels évoqués.

La DM2 ne génère donc ni diminution ni hausse du besoin d'emprunt.

II- Détail des dépenses et recettes par pôle

A. Les dépenses

POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les dépenses de fonctionnement du Pôle Aménagement du Territoire sont globalement en hausse de 1,3M€.

Les besoins en crédits complémentaires portent principalement sur :

- ✦ Le Réseau 67 : +0,7M€ qui se répartissent en +0,275M€ du fait de l'impact de la TVA, +0,14M€ pour les titres Inter mobilité et Inter jeunes du fait de la hausse de la fréquentation des lignes, et +0,3M€ pour la DSP du bassin de Strasbourg afin de prendre en compte les revalorisations annuelles.
- ✦ Les contrats d'exploitation de transports scolaires : + 0,29M€ sont nécessaires afin d'ajuster les crédits aux dépenses prévues d'ici la fin 2012.
- ✦ Le FSL : la hausse de + 0,625 M€, partiellement compensée par des recettes perçues de la part de l'Etat en 2011 et 2012 au titre du Pass'Accompagnement, s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires d'aides pour l'accès et le maintien dans le logement, et pour les impayés d'énergie.
- ✦ Le programme « Habiter mieux », avec une augmentation de + 0,14M€ sur la base d'une diminution équivalente des besoins de crédits au titre de l'ANAH.

En investissement, les dépenses du pôle sont en diminution de -0,7M€. Les restitutions de crédits correspondent à un ajustement aux besoins constatés :

- ✦ La mobilité : la restitution de -0,4 M€ porte en particulier sur la baisse des acquisitions foncières pour le TSPO (-0,1M€) et les études (-0,227M€).
- ✦ L'habitat : -0,26M€ pour ajuster les crédits aux besoins réels en matière de réduction de prix des terrains pour les bailleurs sociaux, d'amélioration de l'habitat privé et d'aide à la démolition de logement sociaux. Une restitution de -0,14M€ sur les subventions ANAH pour la rénovation du parc privé permet d'abonder pour un montant équivalent le programme « Habiter mieux ».

POLE AIDE A LA PERSONNE

Des crédits complémentaires sont nécessaires à hauteur de **4,6M€**, principalement au titre des politiques suivantes :

- ✂ + 2,8M€ en faveur du RSA. En DM1 les besoins de crédits 2012 en faveur du RSA avaient été calculés à partir d'un montant mensuel moyen décaissé de 9,45M€. Or on constate qu'outre l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+2.79%), le montant moyen mensuel sur les 8 premiers mois de l'année s'établit à 9,6M€, ce qui traduit un montant par bénéficiaire plus élevé qui peut être expliqué par un éloignement croissant de l'emploi de ces bénéficiaires.
- ✂ + 1,8M€ en faveur de l'autonomie pour tenir compte des dernières créations de places en foyers d'accueil médicalisés, de l'activité des foyers d'accueil spécialisés et de l'actualisation tarifaire 2012 des places en établissement (+1,5%).
- ✂ + 1,1M€ en faveur de l'enfance et de la famille : l'hébergement supplémentaire non prévu des mineurs isolés étrangers et l'augmentation du nombre d'enfants placés auprès des assistantes familiales entraînent une hausse de la prise en charge par le Conseil Général.

POLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Les crédits de fonctionnement du Pôle Développement des territoires sont en diminution de -0,38M€. Les principales diminutions sont les suivantes :

- ✂ -0,15M€ pour la politique de l'environnement du fait du calendrier recalé du projet Inventaire des zones humides remarquables, des besoins constatés sur les dispositifs MAET (mesures agro-environnementales territoriales) et sur le soutien aux associations foncières pastorales.
- ✂ -0,36M€ pour la politique Développement économique par des ajustements aux besoins réels de décaissement dans les domaines suivants :-0,16M€ pour la coopération transfrontalière, -0,064M€ pour Alsace International, -0,136M€ sur les pôles de compétitivité.

En investissement, les crédits du pôle augmentent de 7,4M€.

Les principales demandes d'abondement portent sur des avances remboursables pour la création des plateformes départementales d'activités :

- ✂ +2,5M€ d'avances remboursables pour la PFDA de Brumath
- ✂ +1M€ d'avances remboursables pour la PFDA d'Alsace centrale
- ✂ +4,5M€ d'avances remboursables à Alsabail pour l'opération Jus de Fruits d'Alsace.

Par ailleurs, les autres hausses notables sont :

- ✂ +0,7M€ pour des projets inscrits dans les annexes financières des contrats de territoire : Cour du Château à Brumath (+0,38M€), Structure périscolaire de Rhinau (0,2M€) et Rénovation de la Maison des Œuvres et de la Culture de Roeschwoog (0,2M€)
- ✂ +0,18M€ pour les aides aux collectivités en matière d'aménagement de cours d'eau et de prévention de coulées de boue.

Des diminutions de crédit interviennent, dont les principales sont :

- ✂ -0,5M€ pour les subventions aux communes pour les pépinières d'entreprise en ajustement aux besoins réels
- ✂ -0,2M€ en matière de déchets eu égard aux besoins constatés.

POLE EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE

Les crédits de fonctionnement du PEP sont en diminution de -0,24M€. Parmi les restitutions de crédits, les plus importantes sont :

- ✂ - 0,09M€ au titre de la participation statutaire du Département au fonctionnement du Mémorial d'Alsace Moselle, compte tenu de la modification des statuts du syndicat mixte votée en plénière le 25 juin 2012
- ✂ - 0,1M€ compte tenu du décalage partiel du calendrier d'un marché d'études relatives au schéma informatique des collègues.

Les crédits d'investissement sont globalement en diminution de -0,23M€, avec néanmoins certaines évolutions à la hausse de crédits d'investissement qui concernent le sport :

- ✂ +0,53M€ pour l'acquisition, la construction et l'aménagement d'installations sportives communales pour des dossiers en cours d'instruction, notamment du Contrat de Territoire de l'Agglomération Strasbourgeoise (CTAS)
- ✂ +0,46M€ de crédits de paiement pour la piscine de la Kibitzenau en raison de l'accélération du calendrier des paiements.

Ces augmentations sont compensées par les diminutions suivantes, en fonction des besoins constatés :

- ✂ -0,14M€ pour les installations sportives associatives
- ✂ -0,22M€ pour les équipements de centres de vacances
- ✂ -0,55M€ pour les installations socio-éducatives
- ✂ -0,26M€ pour l'étude de faisabilité de Plobsheim compte tenu du repositionnement du projet.

POLE FONCTIONNEL

Les crédits de fonctionnement du Pôle Fonctionnel connaissent une diminution de -0,86M€.

Les principales évolutions de crédits portent sur :

- ✂ -0,17M€ pour les systèmes d'information, en particulier grâce à un calibrage particulièrement serré du poste des frais de télécommunication et de celui des frais de maintenance de logiciels
- ✂ -0,9M€ sur l'enveloppe de dépenses imprévues de fonctionnement pour couvrir l'augmentation des dépenses sociales

Les crédits d'investissement sont en diminution. Les principales évolutions de crédits portent sur :

- ✂ -0,8 M€ pour les systèmes d'information en particulier -0,63M€ pour les développements logiciels grâce au calage au plus fin des projets sur le calendrier prévu, et aux économies de gestion réalisées, et -0,12M€ pour le matériel informatique grâce aux économies sur les imprimantes et les serveurs
- ✂ -1M€ de dépenses imprévues : la réserve des dépenses imprévues est basculée en fonctionnement et utilisée pour financer les augmentations des dépenses sociales.

B. Les recettes

Les principales évolutions de recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Au titre des hausses :

- ⌘ +0,19M€ liés à la vente des certificats d'économie d'énergie
- ⌘ +0,1M€ de recettes locatives (revalorisation des loyers et nouvelle convention PAMINA)
- ⌘ +0,28M€ dans le domaine des transports, principalement du fait de l'augmentation des participations des collectivités aux transports scolaires (+0,14M€) et d'autres produits exceptionnels (+0,1M€)
- ⌘ +0,195M€ de recettes de l'Etat au titre du Pass'Accompagnement KIT'JIL.

Le domaine social est marqué par les hausses de recettes suivantes

- ⌘ Enfance : + 0,13M€ au regard du niveau d'encaissement constaté au 1^{er} semestre
- ⌘ Handicap : + 2,1M€ en provenance principalement d'un reversement de recettes 2011 de la MDPH (+1,2M€) et de recouvrements sur trop-perçus (+0,86M€)
- ⌘ +2,6M€ de recouvrement de recettes au titre de la PFDA de Brumath
- ⌘ +4,6M€ de recettes exceptionnelles : au titre de la perte par la CUS du contentieux sur sa contribution au SDIS
- ⌘ Personnes âgées : +0,2M€ qui se répartissent en +0,6M€ pour certains recouvrements mais -0,4M€ sur les chèques emploi service universels délivrés dans le cadre de l'APA et non consommés en 2010. (Le montant récupéré, correspondant aux chèques CESU non consommés, a été inférieur au montant prévu compte tenu du très bon taux de consommation des plans d'aide).
- ⌘ Insertion : +0,63M€ de recouvrements d'indus.

Au titre des diminutions, sont à noter :

- ⌘ -0,54M€ de récupération de TVA du fait du décalage des achats d'autocars dans le cadre de la DSP avec la CTBR (inscription de la recette au BP 2013)
- ⌘ -1M€ sur la vente du terrain de la piscine de Saverne (vente reportée à 2013)
- ⌘ -0,1M€ du fait du décalage du versement d'une subvention de l'ADEME.

Les principales évolutions de recettes d'investissement sont les suivantes :

- ⌘ +1M€ sur le FCTVA porté de 12M€ à 13M€ au vu des dépenses d'investissement 2011.

III- Les admissions en non-valeur et remises gracieuses

A) Admissions en non-valeur

Il s'agit de titres de recettes qui n'ont pu être recouverts. Ces propositions sont faites par le Payeur Départemental. L'admission en non-valeur a pour objet de faire disparaître de la comptabilité des créances jugées irrécouvrables. Les motifs sont principalement l'insolvabilité selon procès-verbaux de carence et de perquisition, la non-domiciliation à l'adresse indiquée, le décès.

Le montant des admissions en non-valeur est :

- pour ce qui concerne le budget principal : 270 000 €
- pour ce qui concerne le budget du Laboratoire départemental d'analyses : 439,77 € HT.

B) Remises gracieuses

Il s'agit de propositions tendant à renoncer, à l'initiative du Département, pour des raisons justifiées en particulier au regard de la situation sociale des débiteurs, à solliciter le reversement de sommes versées : 33 136,32 € sont inscrits au titre de l'aide à l'enfance, de l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, de l'APA et des indus de RSA.

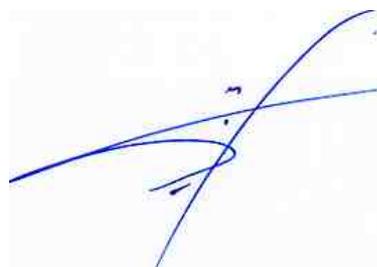
Par ailleurs, en 2012, un état des lieux conduit par le Pôle Aide à la Personne, la Paierie départementale et la CAF a retracé l'ensemble des titres contestés devant la Commission départementale d'aide sociale (CDAS) de 2005 à 2012 conduisant à une proposition de remises gracieuses pour un montant total de 460 570,52 € au titre des indus dans le domaine de l'insertion.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve le projet de DM2 pour 2012 et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent au projet, qui porte le budget 2012 (BP + BS + DM1 + DM2) à 1 331 640 275,58 €.

Strasbourg, le 02/10/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL